

Handicaps

Les connaître pour mieux les comprendre

I. Généralités



- Qu'est-ce qu'être en situation de handicap ?
- Panorama des handicaps
- Statistiques sur les handicaps présents à l'université
- Quelle attitude adopter, ne pas adopter ?



Qu'est-ce qu'être en situation de handicap ?



« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Loi n°2005-102 du 12 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »

Handiversité à BU UNÎmes

Notions clés autour du handicap : des stéréotypes à combattre

- « **La majorité des handicaps sont visibles.** »

80 % des personnes handicapées ont un handicap non visible (problèmes respiratoires, allergies, maladies infectieuses, cancer...).

- « **Travailler avec une personne handicapée nécessite toujours des adaptations de poste.** »

Dans seulement 15 % des cas, il est nécessaire d'aménager le poste d'une personne handicapée.

- « **La majorité des personnes handicapées souffrant d'un handicap moteur se déplacent en fauteuil roulant.** »

Sur les 8 millions de personnes concernées, 5 % se déplacent en fauteuil.

- « **La plupart des personnes handicapées l'est de naissance.** »

85 % des handicaps sont acquis après l'âge de 15 ans.



Panorama des handicaps



Handiversité à BU UNîmes

Lesquels sont invisibles selon vous parmi ceux listés dans la diapo suivante ?



Le handicap n'est pas toujours visible

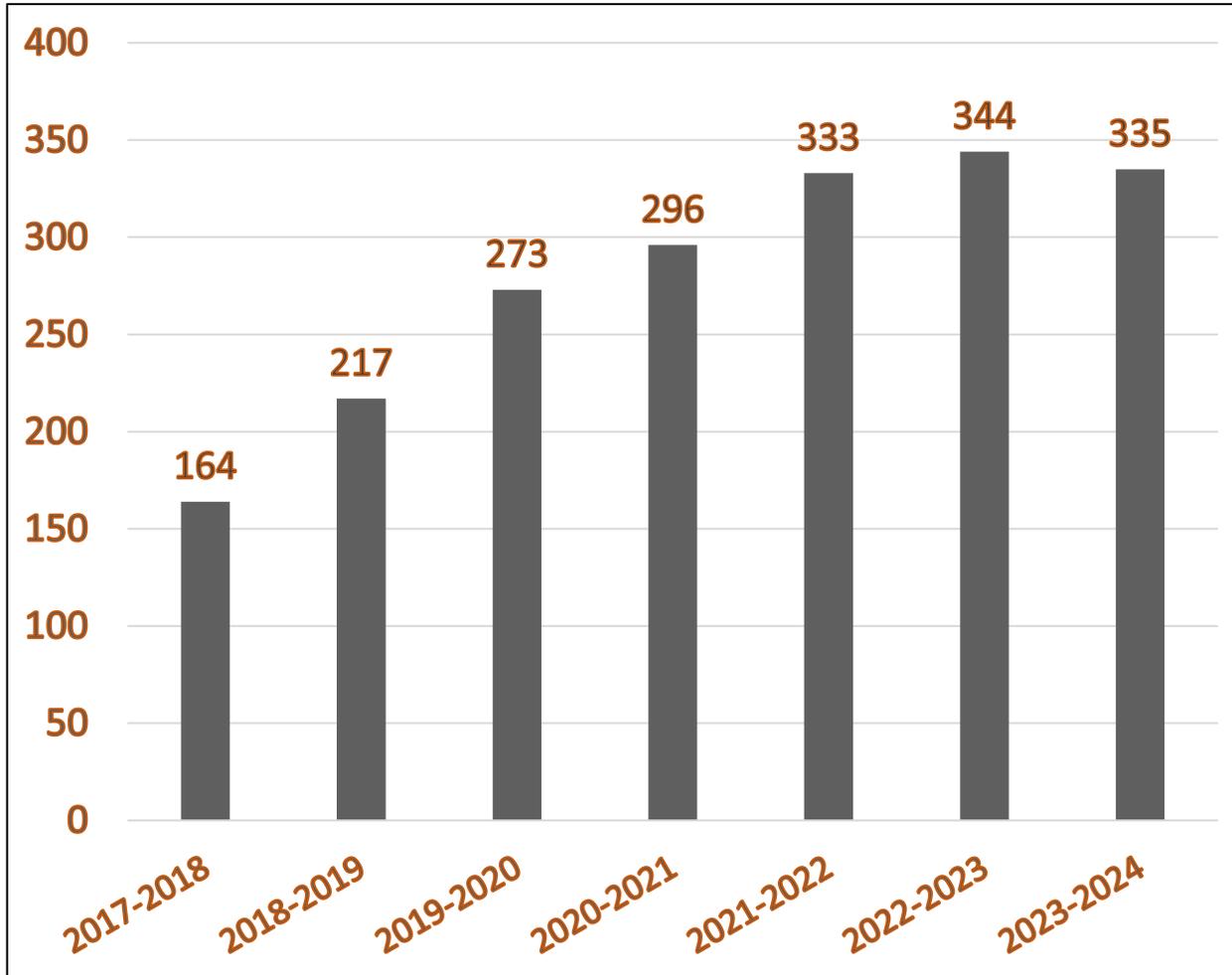
Handiversité à BU UNÎmes

- ❖ troubles moteurs,
- ❖ handicaps viscéraux/maladies chroniques immunodéficience, (cancers, myopathie cardiaque, diabète...),
- ❖ Troubles sensoriels (visuels, auditifs)
- ❖ troubles psychiques, autisme,
- ❖ troubles intellectuels et cognitifs (rares à l'université - AVC, trauma crânien).
- ❖ troubles DYS (langage/parole...)

A nous de jouer...



Statistiques Unîmes



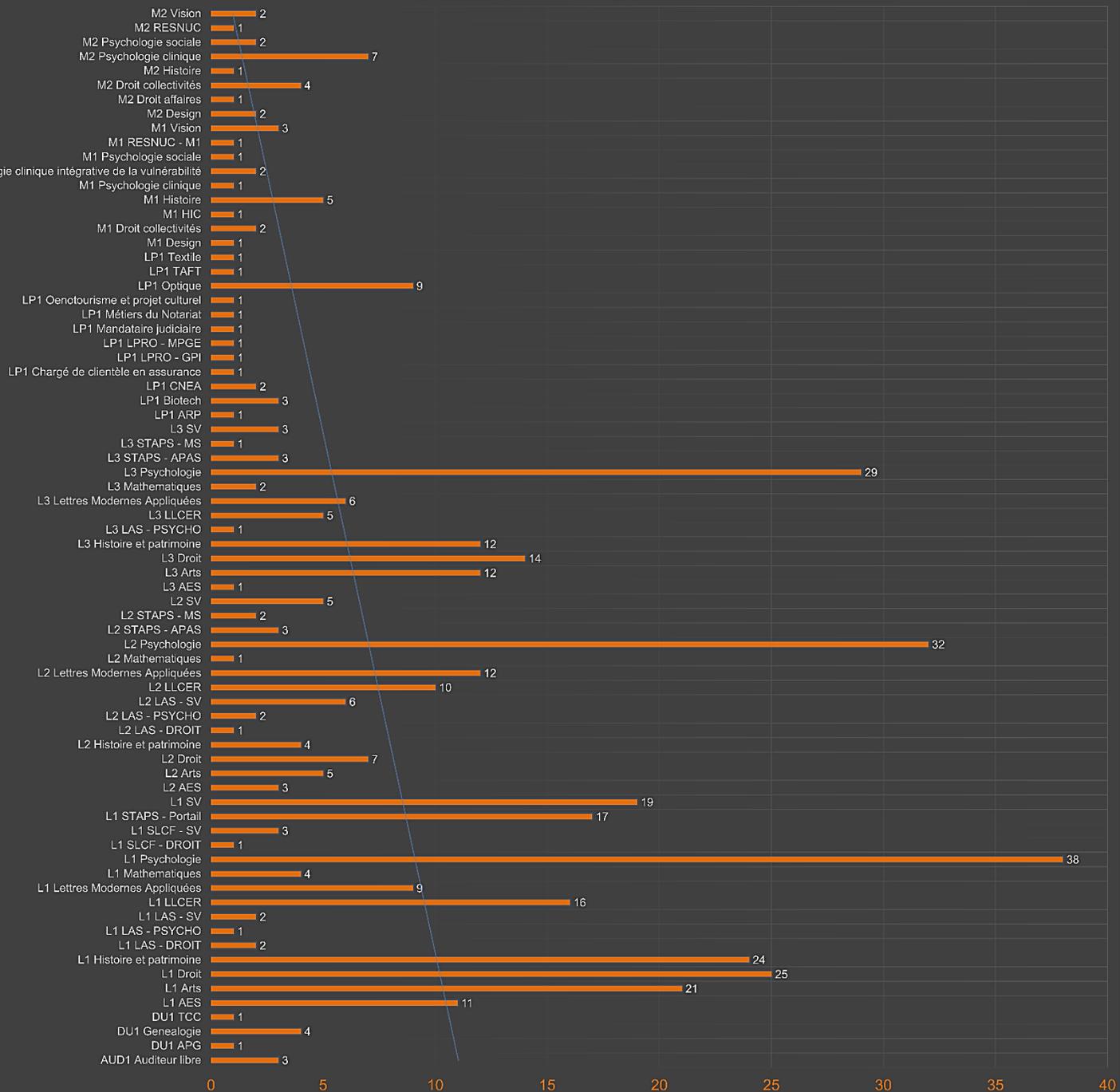
364 étudiants bénéficient des services adaptés en BU depuis septembre 2023*.

➔ Evolution constante des demandes d'aménagement

* Chiffres ALMA Analytics (dernier extrait en mai 2024)



Répartition ESH par niveau et discipline



Les statistiques Unîmes pour l'année universitaire 2024-2025

444 étudiants bénéficient des services adaptés en BU en octobre 2024*.

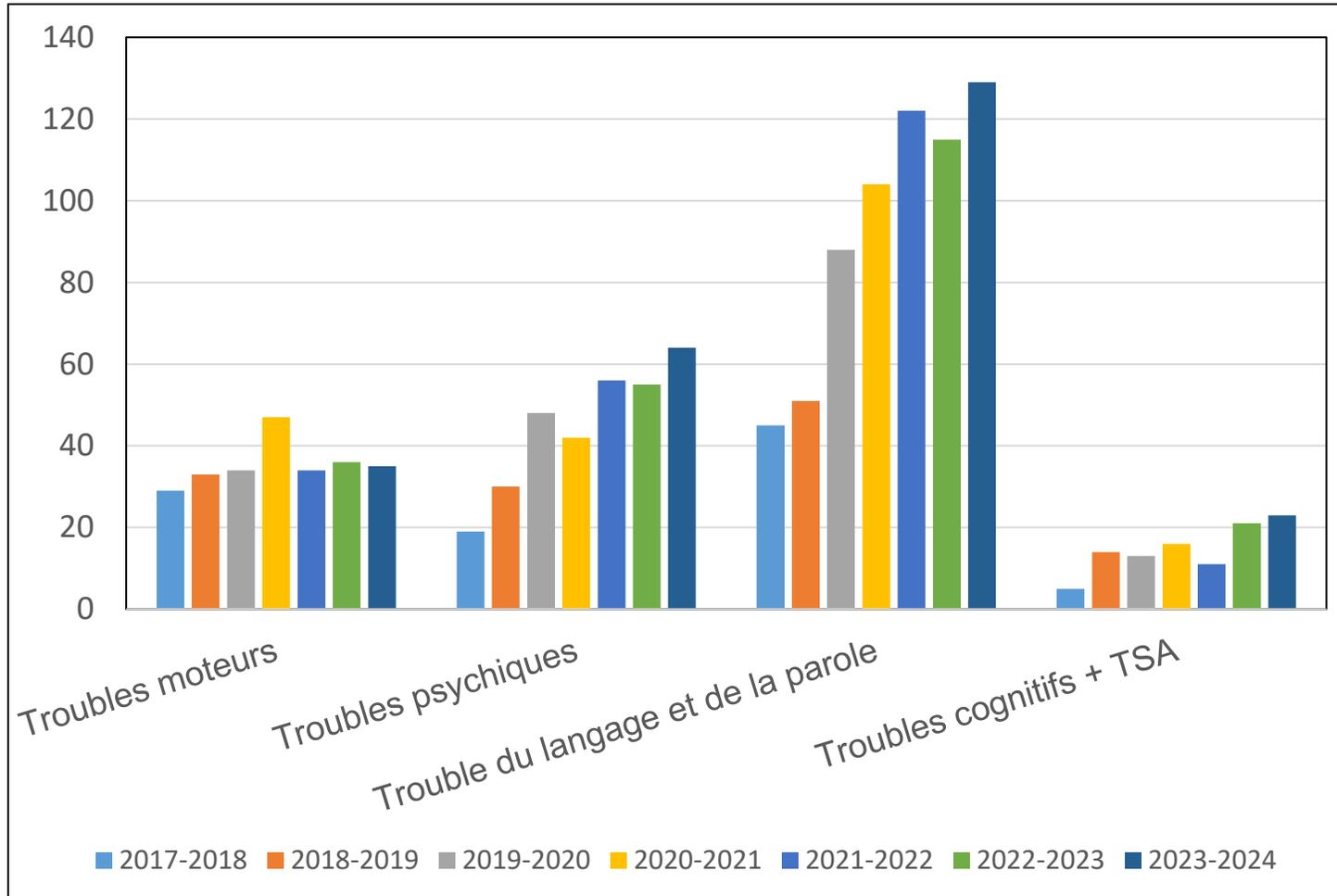
Disciplines les plus représentées :

- **Psychologie**
- **Histoire**
- **Droit**
- **STAPS**
- **Arts**



Handiversité à BU UNîmes

Type de handicap et évolution



Augmentation

- des troubles du langage et de la parole,
- des troubles psychiques,
- des troubles cognitifs.



Procédure de demande d'aménagement

Déclarer sa situation de handicap lors de l'inscription administrative

Se rendre au RDV avec le Bureau d'aide à l'autonomie

Rencontrer le médecin universitaire pour obtenir un **avis médical**

Rencontrer le BAA pour élaborer son contrat d'aménagement

Transmission du contrat d'aménagement à la scolarité et au responsable de formation



Les autres services directement concernés



Service de santé étudiante :

→ 1 médecin et 1 infirmière

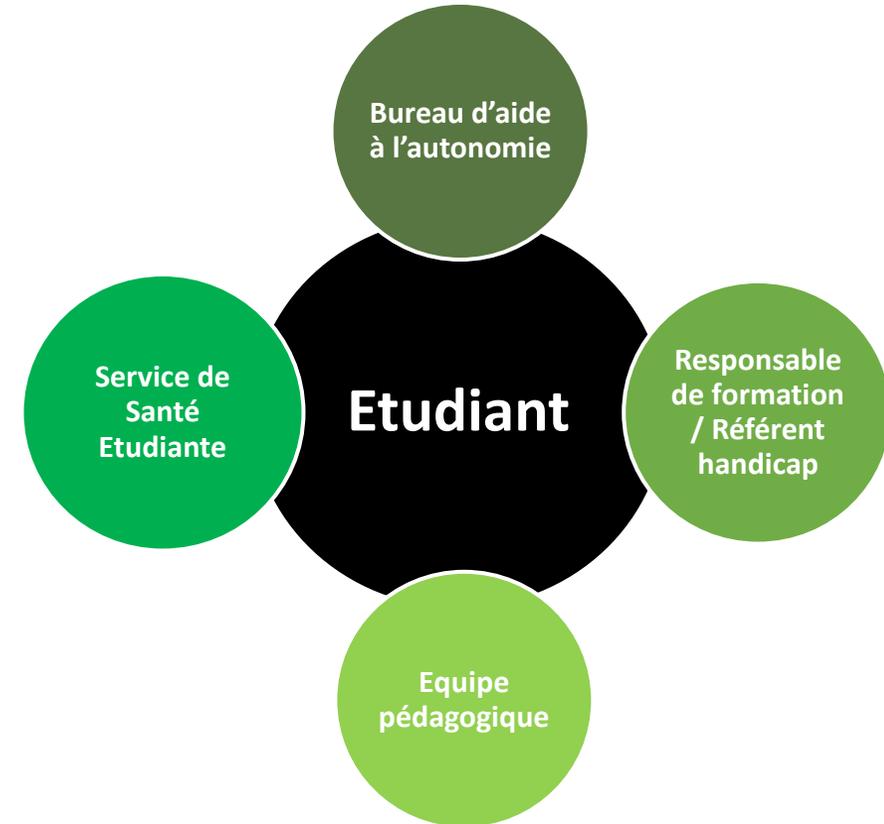
- Visite de médecine préventive
- Etablit un certificat médical d'aménagement
- Suivi de l'étudiant
- Lien avec le bureau d'aide à l'autonomie



Bureau d'aide à l'autonomie :

→ 1,5 ETPs

- Accueil des étudiants
- Etablissement des contrats
- Relation avec le service de santé
- Organisation de la scolarité
- Organisation des examens et passage des examens pour les étudiants en situation de handicap
- Lien avec les équipes enseignante



Aménagements proposés

➤ Aménagements de scolarité

- Facilitation des accès
- Prise de notes
- Pauses
- Dispense d'assiduité
- Etalement de la scolarité

➤ Aménagements des Examens

- Majoration du temps
- Utilisation d'un ordinateur
- Adaptation du sujet et/ou des épreuves
- Assistance d'un secrétaire
- Salle d'examen isolée
- Agrandissement des sujets
- Installation de matériel particulier



Quelle attitude adopter,
ne pas adopter ?



- **Ne dévisagez pas** : soyez naturel, ne vous formalisez pas de certaines attitudes ou certains comportements qui peuvent paraître étranges.
- **Faites attention à votre langage** : n'employez pas de vocabulaire irrespectueux ou discriminant.
- **Considérez la personne à besoins spécifiques comme un usager ordinaire** : adressez-vous à elle directement et non pas à son accompagnateur, s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.
- **Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.** Ne soyez pas surpris si la personne refuse : elle est à même de vous indiquer ce qu'elle attend de vous ou la manière dont vous pouvez l'aider.



- **Gardez le sourire et faites preuve de patience pour éviter de la mettre en difficulté** : un accueil et un service adapté de qualité peut demander plus de temps.
- **Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement pour qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.**
- **Si la personne rencontre des difficultés d'élocution** : soyez patient et laissez-lui le temps de s'exprimer et de finir ses phrases. N'hésitez pas à faire répéter plutôt que de faire croire que vous avez compris. Ne finissez pas ses phrases
- **Montrez-vous disponible et à l'écoute** : tout en adoptant une attitude rassurante (sans marque de stress, d'agacement ou d'énervement).





Parmi ces attitudes, lesquelles sont discriminantes ?

- a) Considérer le handicap avant les compétences.
- b) Faire à la place, par solidarité, sans concertation avec la personne.
- c) Valoriser le courage et l'effort fourni malgré le handicap.
- d) S'adresser à l'accompagnateur plutôt qu'à la personne handicapée elle-même.



Inclusivité à BU Unîmes

Pensons accessibilité...

Halte aux idées reçues*

L'accessibilité n'est pas réservée qu'aux personnes en situation de handicap. Elle permet d'améliorer le confort de visite pour tous, qu'il s'agisse des accès aux lieux ou aux contenus.

Tout le monde est concerné : les enfants, les grands, les personnes en fauteuils, les personnes qui perdent de l'audition, celles qui ne parlent pas la même langue, celles qui présentent une déficience visuelle, les personnes en situation de handicap mental, les seniors, etc.

C'est une démarche positive pour tous :

- les enfants comme les grands adorent **les maquettes tactiles** qui sont créées pour les visiteurs déficients visuels,
- les visiteurs fatigués profitent **des audio** qui sont produits pour les visiteurs déficients visuels,
- les visiteurs étrangers apprécient beaucoup **les sous-titres des films** destinés aux personnes sourdes et malentendantes,
- les personnes qui éprouvent des difficultés de lecture ou qui présentent une dyslexie utilisent volontiers **les documents en gros caractères**,
- les personnes qui éprouvent des difficultés de lecture apprécient également **les fiches écrites en français simplifié**,
- les personnes âgées et les parents accompagnés d'enfant en poussette profitent du confort **d'un plan incliné** qui permet l'accès des personnes en fauteuil roulant.

Faire progresser l'accessibilité, c'est faire progresser la qualité de vie de tous.

*Accessibilité pour tous—Ma Cité accessible. (s. d.). Cité des sciences et de l'industrie. Consulté 28 mai 2024, à l'adresse <https://www.cite-sciences.fr/fr/ma-cite-accessible/accessibilite-pour-tous>

